

# APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE-PME

## BILAN 2017

*Le dispositif d'appui-conseil RH mis en place par la DIRECCTE Occitanie en 2017, aide les TPE et PME à professionnaliser et structurer leur fonction RH au bénéfice de leur développement. Il apporte une réponse opérationnelle et personnalisée à leurs besoins d'accompagnement sur les problématiques RH et les recrutements.*

### ➤ Une subvention de l'Etat pour un accompagnement RH personnalisé et opérationnel des TPE et des PME

Les entreprises aidées bénéficient d'une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50% du coût HT de leur accompagnement effectué par un consultant spécialisé dans les RH et référencé par la DIRECCTE. La prestation comprend un diagnostic RH de l'entreprise, mais elle se veut surtout tournée vers l'opérationnalité

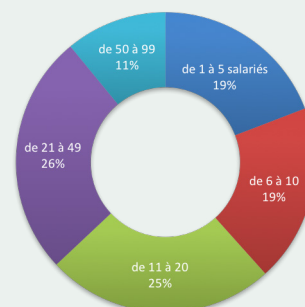
avec la co-construction, par l'entreprise aidée du consultant, d'un plan d'action et d'outils de gestion qui doivent permettre à l'entreprise de repérer puis d'agir sur les axes d'amélioration de la gestion de ses RH en lien et au service de sa stratégie de développement et de sa performance économique et sociale.

### ➤ Un accompagnement ouvert à toutes les TPE PME de la région

La cible prioritaire reste néanmoins les entreprises de moins de 50 salariés qui sont les moins structurées et organisées sur la gestion des RH.

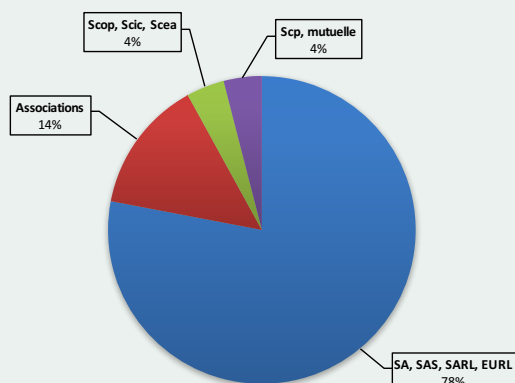
En 2017, 89% des entreprises accompagnées correspondaient à cette priorité. 38% étaient des TPE avec un effectif inférieur à 11 salariés et 51% des entreprises entraient dans la tranche d'effectifs de 11 à 50 salariés.

Répartition des interventions selon l'effectif de l'entreprise

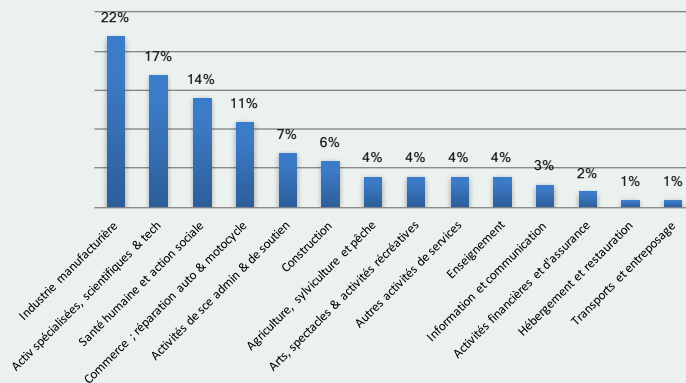


### ➤ Quel que soit leur statut juridique ou leur secteur d'activité

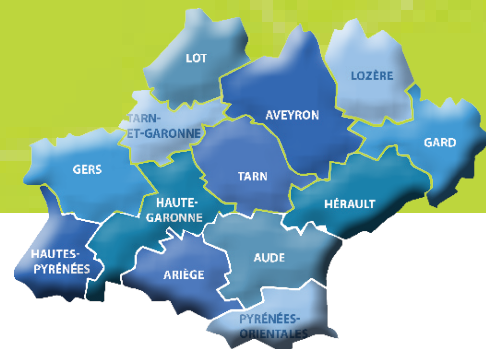
Répartition des interventions en fonction du statut des entreprises bénéficiaires en 2017



Répartition des interventions en fonction de l'activité des entreprises



Les quatre premiers secteurs d'activités les plus représentés en 2017 sont : les industries manufacturières, le secteur des études et activités spécialisées scientifiques et techniques, la santé humaine et l'action sociale et le secteur du commerce et de la réparation automobile.



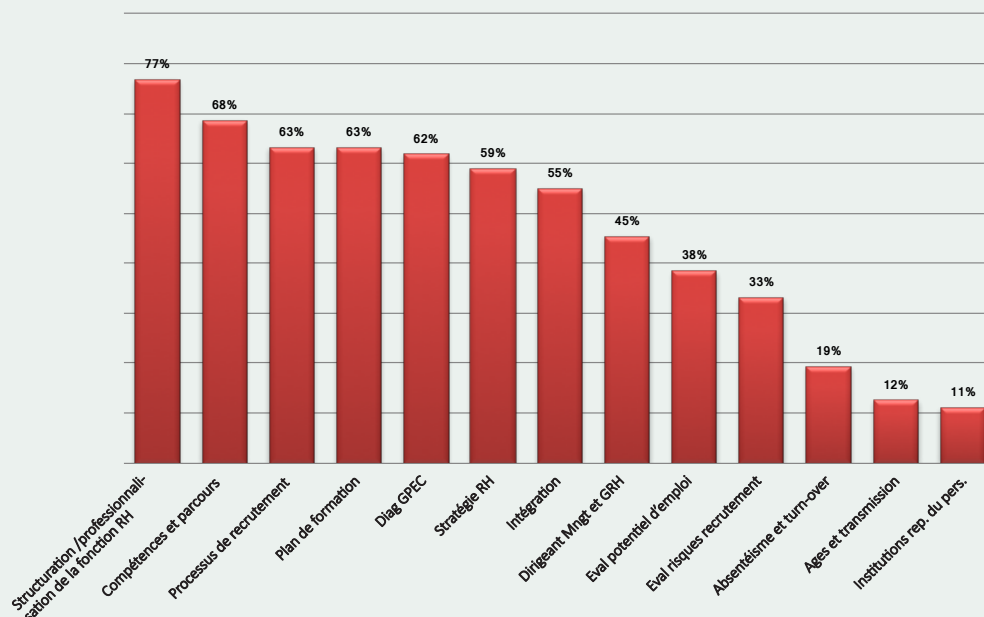
➤ **Un accompagnement de 9,8 jours en moyenne qui répond prioritairement aux besoins de structuration et d'organisation interne de la gestion des RH, le développement des compétences des salariés, le processus de recrutement et la stratégie RH**

Les TPE-PME aidées en 2017 ont bénéficié d'un accompagnement moyen de 9,8 jours par entreprise pour résoudre leurs problématiques RH. Les besoins RH des TPE et PME sont très variés, mais les quatre thèmes les plus fréquemment rencontrés sont :

• **l'organisation et la structuration de la fonction RH** de l'entreprise, sa professionnalisation ;

- **le développement des compétences et des parcours professionnels** des salariés, et les plans de formation ;
- **le processus de recrutement et l'intégration** des nouveaux salariés ;
- **les diagnostics GPEC et la stratégie RH** globale de l'entreprise.

*Part des entreprises en fonction des besoins exprimés*



➤ **Le dispositif RH TPE-PME , c'est :**

- Une aide de l'Etat à 50%, plafonnée à 15 000€
- Un dispositif facile à mobiliser, un contact dans chaque département
- Un accompagnement personnalisé, sollicité par l'entreprise

**Vous souhaitez être accompagné sur la structuration RH de votre entreprise ?**

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif ici :

[occitanie.direccte.gouv.fr/Dispositif-d-appui-conseil-en-ressources-humaines-RH-un-accompagnement-RH](http://occitanie.direccte.gouv.fr/Dispositif-d-appui-conseil-en-ressources-humaines-RH-un-accompagnement-RH)

